

**COMMUNE DE LA BRUYERE**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocrate Locale  
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut  
prendre la résolution si la majorité de ses  
membres en fonction n'est présente.  
Cependant, si l'assemblée a été  
convoquée deux fois sans s'être trouvée  
en nombre compétent, elle pourra, après  
une nouvelle et dernière convocation,  
délibérer quel que soit le nombre des  
membres présents, sur les objets mis  
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le jeudi 27 mars 2014 à la Maison communale  
à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le 19/3/2014.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

**Y.GROIGNET**

**R.CAPPE**

**EN SEANCE PUBLIQUE :**

1. Procès-verbal de la séance du 27 février 2014: Approbation
2. Patrimoine communal: Crèche d'Emines: Convention d'occupation: Approbation
3. Patrimoine communal: Modalités de location d'une salle des fêtes: Section de Saint-Denis: Approbation
4. Patrimoine communal: Modalité de location d'une salle des fêtes: Section de Rhisnes: Approbation
5. Intercommunales BEP, BEP Environnement et BEP Expansion Economique: Augmentation de capital: Libération de fonds: Décision
6. Syndicat d'Initiative: Convention internet: Location de la ligne téléphonique: Prise en charge du coût: Décision
7. Service des finances: Provision de trésorerie: Décision
8. Plan de Cohésion Sociale 2014-2019: Projet : Modifications: Approbation
9. Service des travaux: Acquisition d'équipements pour le personnel: Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
10. Centrale d'achat du SPW – DGT2: Achat de gasoil de chauffage et de gasoil routier: Décision
11. Patrimoine communal: Rénovation des sanitaires et de la cour de récréation d'une implantation scolaire: Section de Saint-Denis: Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché

12. Ecoles communales fondamentales: Section de Warisoulx et Saint-Denis: Fonction de Direction: Appel à candidatures: Résultat: Prise de connaissance
13. Patrimoine communal: Fourniture d'un bardage pour différents modules: Sections d'Emines, de Meux et de Rhisnes: Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché

HUIS-CLOS:

14. Ratification de la désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel ( 18 périodes ) aux écoles communales de La Bruyère
15. Ratification de la désignation d'une Directrice d'école temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère-Nord
16. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
17. Enseignement: Demande de pause-carrière pour assistance médicale: Décision
18. Enseignement: Demande de pause-carrière mi-temps dans le cadre d'un congé parental: Décision

## COMMENTAIRES

1. /

2. Suite aux ennuis de santé qui ont contrait l'accueillante de la crèche d'Emines à renoncer mi janvier 2014 à poursuivre ses activités d'accueil de la petite enfance, des démarches ont été entreprises pour lui trouver une remplaçante afin de maintenir ce service à de nombreux parents. L'intercommunale IMAJE a accepté d'assurer avec son personnel un intérim jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2014.

A cette date, 2 nouvelles accueillantes indépendantes prendront le relais. Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur les termes de la convention qui régira les droits et obligations de chaque partie dans l'occupation des locaux affectés à cette fin

3.-4. Depuis la démission début janvier 2014 du gestionnaire principal de la salle La Ruche de Saint-Denis, la gérance de cette infrastructure est rentrée dans le giron de l'Administration communale qui en assure donc dorénavant l'intendance comme pour la salle des fêtes de Rhisnes. Cette conséquente modification est l'occasion de réactualiser les conventions d'occupation de ces 2 bâtiments et de les harmoniser autant que possible.

Il appartient au Conseil d'approuver les documents ainsi établis.

5 Les statuts des intercommunales BEP, BEP Environnement et BEP Expansion Economique prévoient que les communes associées souscrivent à leur capital A respectif à hauteur de 0,25 € par habitant compte tenu du nombre de ceux-ci au 31 décembre de l'année qui précède leur adhésion à l'association concernée.

Par la suite, chaque souscription communale sera augmentée ou diminuée en fonction de l'évolution du chiffre de population locale mais uniquement dans la mesure où un accroissement ou une diminution de celle-ci atteint 10 % par rapport au montant de l'adhésion.

En fonction de ces principes de fonctionnement, il revient au Conseil de procéder aux adaptations financières requises par la progression de la population bruyéroise.

6. Le 20 novembre 2002, le Collège des Bourgmestre et Echevins a accepté de prendre en charge la location de la ligne Belgacom utilisée par le Syndicat d'Initiative pour sa connexion au réseau internet via l'ALE.

Ce type d'intervention financière est assimilé à une subvention et doit dès lors recevoir l'approbation du Conseil avant que sa liquidation ne soit exécutée. Pour l'année 2013, elle avoisine la somme de 275 €.

7. Certaines activités récurrentes de la Commune nécessitent le recours à des paiements au comptant incompatibles avec les délais de la procédure d'engagement, d'ordonnancement et de mandatement prévue par le Règlement Général de la Comptabilité Communale (RGCC en abrégé).

Pour remédier à cette situation, il est envisagé de confier à un agent du service communal des finances, une provision de trésorerie de 1.250,00 € utilisable dans des conditions bien précises sur base de remise de pièces justificatives.

8. Le 3 avril 2013, le Collège a répondu favorablement à l'appel à candidature lancé par la Ministre régionale, Madame Eliane Tillieux, relativement à l'adhésion de l'ensemble des communes wallonnes de langue française, au plan de cohésion sociale pour la période de janvier 2014 à décembre 2019.

Le projet établi par l'Exécutif communal a été approuvé par le Conseil en séance du 31 octobre 2013 avant d'être transmis à la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale (DICS en abrégé).

Le 19 décembre 2013, cette dernière a communiqué à l'Administration communale certaines remarques quant au document lui transmis, et diverses modifications et améliorations y ont été apportées.

Aujourd'hui, il importe de recueillir l'approbation du Conseil sur le contenu de ce dossier tel qu'adapté.

9 Soucieuses de veiller au confort et à la sécurité de ses équipes d'ouvriers, les Autorités communales souhaitent renouveler les équipements de protection individuelle et les tenues de travail de manière à assurer leur stricte conformité aux normes en vigueur.

Le devis estimatif s'élève à 15.000 € TVAC.  
Mode de marché : procédure négociée.

10 Le 31 octobre 2013, le Conseil décidait de lancer une procédure de marché public pour l'approvisionnement de l'Administration communale en gasoil de chauffage et routier. Après instruction complémentaire de ce dossier, il est apparu plus intéressant de mettre en œuvre la convention signée en mars 2012 avec le SPW – DGOT2 de manière à bénéficier de meilleurs prix accessibles via cette centrale d'achats pour diverses fournitures dont les carburants. Il est donc proposé d'abandonner la voie du marché public et de lui substituer celle du SPW – DGOT2.

11 Les Autorités communales ont souhaité procéder à la rénovation des sanitaires et de la cour de récréation de l'école maternelle de Saint-Denis. Fort de cette intention, le Conseil a donc décidé en date du 28 février 2013, de confier aux techniciens du bureau d'études de l'INASEP l'examen de ce projet et la rédaction du cahier spécial des charges y afférent, mais également la direction et la surveillance de ce chantier. Le 22 octobre 2013, le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces a confirmé que pareil dossier figurait sur la liste des projets éligibles au Programme Prioritaire de Travaux 2014 soumise à l'approbation du Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles. Le 14 novembre 2013, ladite Fédération a attesté qu'en date du 7 novembre 2013, elle avait sélectionné l'investissement projeté à La Bruyère. Il importe maintenant que le Conseil approuve le cahier spécial des charges et l'avis de marché reçus de l'INASEP pour que le Collège mène la procédure à son terme pour ces travaux estimés à ± 150.000 € TVAC.

12. Le 27 février 2014, le Conseil a décrété de lancer un appel à candidatures en vue de pourvoir au poste de Direction vacant pour les écoles de Warisoulx et de Saint-Denis. Il a également arrêté le profil de cette fonction. Les personnes intéressées devaient se manifester pour le 21 mars 2014 au plus tard. Le Conseil prend connaissance des candidatures déposées.

13 Plusieurs modules installés dans des villages différents et affectés à des utilisations diverses, font l'objet de projet d'aménagement extérieurs afin principalement d'améliorer leur isolation thermique et/ou d'harmoniser leur aspect avec l'environnement immédiat. Les infrastructures dont question concernent les scouts et la crèche d'Emines ainsi que l'école communale de Meux. Le placement des bardages envisagé représente un devis estimatif global de 17.000 € TVAC. Mode de marché : procédure négociée.